

D/01-03-23
Le 6 Mars 2023

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

VENTE DU CAMION IVECO IMMATRICULÉ 416 CPJ 44 À MONSIEUR AURÉLIEN CORMIER

Le Maire de la Commune des MOUTIERS EN RETZ ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21-1 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 31-06-20 du Conseil Municipal du 8 Juin 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a donné délégation à Madame le Maire les pouvoirs lui permettant de régler certaines affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

ATTENDU que la commune est propriétaire d'un camion IVECO immatriculé 416 CPJ 44, acquis en 2009 ;

CONSIDÉRANT que le véhicule est ancien et ne répond plus aux besoins de la commune ;

VU la demande de Monsieur Aurélien CORMIER – demeurant 74 Route des Puymains – 44580 VILLENEUVE EN RETZ – d'acquérir le camion IVECO pour la somme de 1 000 euros TTC ;

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose à une telle requête ;

D É C I D E

Article 1 : DE VENDRE en l'état le véhicule municipal camion IVECO, immatriculé 419 CPJ 44, à Monsieur Aurélien CORMIER demeurant 74 Route des Puymains – 44580 VILLENEUVE EN RETZ, pour un montant de 1 000 € TTC.

Toute acte nécessaire en vue de cette cession et de l'enlèvement du véhicule pourra être conclu avec l'acquéreur.

Article 2 : DE SORTIR, dès l'enlèvement effectué, le bien n° VEH2009-2 de l'inventaire communal.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire
- Madame le Receveur Municipal

Le Maire,
Pascale BRIAND

Le Maire,



Pascale BRIAND